



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 01/14  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26 Procurations : 03

Reçu en Préfecture le : 13 FEV. 2014  
Affiché le : 13 FEV. 2014  
Certifié exécutoire

L'An deux mille quatorze, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 03 février 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, SUZE, FERTE, GESTA.

**PROCURATIONS**

M. MARQUIER	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

**ABSENTS** : Mme DURAND, M. SALAÜN.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme PETIT.

**SECRETARE** : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET** : FINANCES - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Fixation des tarifs des séjours hiver 2014.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Accueils des Loisirs Sans Hébergement municipaux organisent des mini-séjours à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur la proposition ci-dessous :

DATES	ALSH Maternel	ALSH Primaire		CLAP'S	
		QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF
Du 03 au 07 mars 2014 Ski MOURTIS		< à 400	95 €	< à 400	90 €
		401 - 650	105 €	401 - 650	100 €
		651 - 800	115 €	651 - 800	110 €
		801 - 950	125 €	801 - 950	120 €
		951 - 1 300	135 €	951 - 1 300	130 €
		1 301 - 1 700	150 €	1 301 - 1 700	145 €
		1701 - 2300	165 €	1701 - 2300	160 €
		> à 2 300	180 €	> à 2 300	175 €
		Extérieur	270 €	Extérieur	260 €
	Du 10 au 14 mars 2014 Ski AUZAT		QF CAF	TARIF	
		< à 400	95 €		
		401 - 650	105 €		
		651 - 800	115 €		
		801 - 950	125 €		
		951 - 1 300	135 €		
		1 301 - 1 700	150 €		
		1701 - 2300	165 €		
	> à 2 300	180 €			
	Extérieur	270 €			

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des séjours tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 11 février 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

